



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Loire

Mairie
Saint Pal de Chalençon



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 7 OCTOBRE 2022

Sont présents : Pierre BRUN, Denise MAISONNEUVE, Elisabeth GARBIL, Vahiné DUPIN, Odile JAFFRE, Chantal ARABEYRE, Philippe PETIT, Thérèse VALENTIN, Raphaël VARAGNAT, Raymond POTY, Patrice PEYROCHE, Anaïs DELCROIX.

Sont absents : Frédéric CALET absent a donné pouvoir à Chantal ARABEYRE, Gérard LAVAL, absent a donné pouvoir à Thérèse VALENTIN, Marc CHAMBAS absent a donné pouvoir à Raymond POTY ;

Nombre de votants : 15

Secrétaire de Séance : Raphaël VARAGNAT

Ordre du jour ;

- Il est proposé au conseil municipal d'adopter la Norme comptable M 57 pour le budget (budget général et budget de la Maison de santé) en lieu et place de la norme comptable applicable aujourd'hui à partir du 1^{er} janvier 2023. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
- L'adhésion à l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire est adoptée à l'unanimité.
- Nouveaux statuts de la CCMVR : la Communauté de Communes a diverses compétences. Des compétences obligatoires et des compétences supplémentaires et des compétences facultatives. Il s'agit essentiellement d'une mise à jour des statuts. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
- Nouveaux statuts du SEAVR : délibération adoptée à l'unanimité.
- Il est proposé de désigner Marina VIDIL en qualité de Régisseur titulaire de la station essence et Patrice PEYROCHE en qualité de Régisseur suppléant. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
- Décision Modificative n°1 budget Commune : adoptée à l'unanimité.
- Tarifs électricité camping : lors d'une précédente délibération il a été décidé de facturer l'électricité aux occupants du camping. Il convient pour cela de fixer les tarifs : le tarif est arrêté à la somme de 19 centimes d'euro par KWH.
- Proposition d'acquisition de la parcelle H2652 située derrière le Clos de Lorette pour faire un accès piétonnier du Guéret de Vente au centre Bourg de Saint-Pal. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

- Désignation d'un conseiller municipal comme correspondant incendie et secours. Marc CHAMBAS est désigné.
- Marché de Noël : des exposants nous demandent si on fait le marché de Noël et où. Il est proposé de faire une partie du marché de Noël en extérieur sous chapiteau et une autre partie à la salle d'animation rurale. Après discussion, il est décidé de maintenir le marché de Noël place du marché et place de la Terrasse.
- La médiathèque s'installe. Il y a un problème pour l'installation informatique ce qui entraîne une facture supplémentaire de 1 000 €. Un appel à candidature a été lancé .La réception des candidats aura lieu le 28 octobre. Une aide supplémentaire pourra être demandée à la CCMVR.
- Les travaux de la piste forestière seront terminés d'ici le 14 octobre.
- Les travaux de voirie 2022 ont concerné Malbost, Lavort, Blaise et le parking situé à côté du Méridien.
- Point sur les Ukrainiens : une ukrainienne a déménagé de chez le docteur Pérouse à l'OPAC. Il lui manque un peu de mobilier. Elle parle de repartir en Ukraine. Il y a des soucis avec la personne qui habite dans l'appartement de l'Ecole Pierre Savel.
- Il est acté que l'équipe municipale demande à Christian Braconnot de s'occuper de divers sujets informatiques de la Mairie. De même avec Guy Arabeyre pour les licences de débits de boissons. Il est noté que deux personnes sont opposées à la décision du conseil municipal sur le second point.
- Il sera demandé à la CCMVR de pouvoir utiliser certains locaux du Clos de Lorette aux horaires de la cantine compte tenu du nombre important d'enfants.
- Le Docteur Pérouse a intégré la Maison Médicale.